Actualité Loisirs

La Région veut « réinventer » les îles de loisirs franciliennes avec des partenaires

Publié 14 février 2023 10 minutes

Crédit photo : Région Île-de-France

LOISIRS En lançant l'appel à manifestation d'intérêt « Réinventons les îles de loisirs franciliennes », la Région Île-de-France entend créer, avec des partenaires, de nouveaux modèles pour ses 12 îles de loisirs afin de les rendre plus attractives, solidaires et durables. Dépôt des candidatures avant le 31 mars 2023.

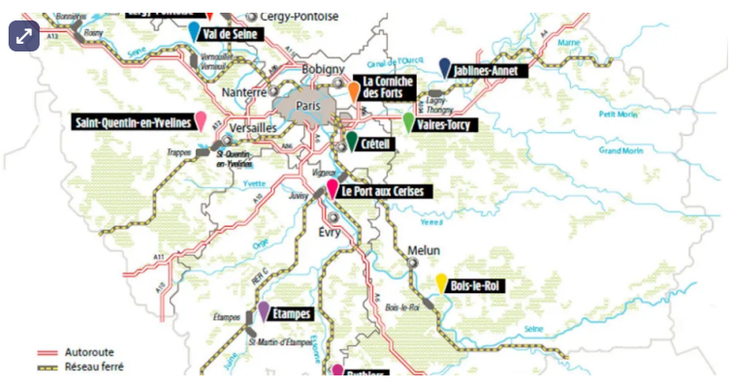

La Région Île-de-France s'engage dans la démarche **« Réinventons les îles de loisirs »** afin de coconstruire avec des investisseurs privés les îles de loisirs de demain. L'appel à manifestation d'intérêt a pour objectif de développer des **projets concernant une ou plusieurs îles de loisirs.** Il peut s'agir d'un projet global pour l'une des îles ou de concepts susceptibles d'être déclinés sur plusieurs sites.

Propriétés de la Région et réparties sur 5 départements franciliens (77, 78, 93, 94, 95), les îles

Toutes les activités 2023 dans les îles de loisirs

Notre guide des îles de loisirs 2023 liste pour chaque île et pour chaque saison les activités proposées et les possibilité d'hébergement.
▶ Téléchargez-le !

de loisirs sont au nombre de 12 (**voir présentation de chacune**). **Un ensemble qui représente 3.000 hectares et accueille chaque année 4 millions de visiteurs.**

Fréquentées par des publics variés, **ces espaces proposent de nombreuses activités sportives et de loisirs, principalement de plein air.** Certaines îles proposent également **des hébergements,** ainsi que **des équipements pour la pratique de sports de haut niveau.**

Chacune d'entre elles possède une identité et des caractéristiques propres qui permettent de déployer une offre différenciée tout en étant parfaitement complémentaires.

Dans le cadre de la démarche menée en lien avec les syndicats mixtes d'exploitation, d'aménagement et de gestion (Smeag), avec les opérateurs actuels et les territoires, **la Région souhaite adapter ces sites aux besoins actuels des familles, mais aussi des entreprises franciliennes** qui peuvent faire de la proximité d'une île de loisirs un atout d'attractivité.

Une journée pour réfléchir au futur des îles de loisirs

Le 24 janvier 2023, la Région a ainsi accueilli à son siège, à Saint-Ouen (93), **plus de 100 partenaires** (entreprises, associations, fédérations sportives, équipementiers, investisseurs, professionnels de l'hôtellerie et de la restauration…) pour des « ateliers de la transformation » afin de réfléchir à la construction des îles de loisirs de demain.

De nombreuses pistes de développement ont émergé à l'occasion de ce « brainstorming » :

- **Développer** de nouvelles activités sportives et de loisirs,
- **Créer** de nouveaux hébergements écologiques pour entrer dans une véritable logique de destination (week-end, courts et moyens séjours),
- **Étendre** les activités à destination des professionnels dans une logique B2B (séminaires, formation…),
- **Exploiter** le potentiel de production agricole et d'énergie propre de ces îles dans le cadre d'un modèle vertueux,
- **Favoriser** la logique de mise en réseau entre les îles pour mieux les faire connaître, assurer davantage de cohérence entre les activités proposées pour passer d'une clientèle très locale à une clientèle régionale et même au-delà de l'Île-de-France,
- **Ancrer** un héritage des Jeux olympiques et paralympiques dans toutes les îles par la promotion du sport en lien avec les fédérations.

Pourquoi lancer un appel à manifestation d'intérêt ?

Afin de donner un maximum d'écho à cette démarche et à y associer le plus grand nombre de partenaires, la Région publie l'appel à manifestation d'intérêt « Réinventons les îles de loisirs ».

Tous les investisseurs privés sont invités à proposer leur vision et la réalisation de projets viables économiquement qui exploiteront pleinement les potentialités des îles de loisirs, avec la préoccupation de construire une offre pour un public large.

Les projets seront ensuite construits île par île, en lien avec les gouvernances locales, au cours du 2d semestre 2023, avec comme priorité les îles de :

- Saint-Quentin-en-Yvelines (78),
- Bois-le-Roi (77), dont la délégation de service public (DSP) s'achève le 31 décembre 2023,
- Étampes (91), dont la délégation de service public (DSP) s'achève en octobre 2024,
- Port aux Cerises à Draveil (91), dont la délégation de service public (DSP) s'achève en décembre 2024.

Quels sont les types de projets attendus ?

Il s'agit globalement de **projets au service d'une vision et d'un positionnement pour les îles de loisirs**, s'appuyant sur des investissements structurants, portés en propre ou en groupement, pouvant s'étaler sur une longue durée permettant un retour sur investissement avec des conditions d'accès financières acceptables pour les Franciliens.

Les projets peuvent concerner une ou plusieurs îles de loisirs. Il peut s'agir de projets globaux de gestion d'une île ou de concepts pouvant être développés simultanément sur plusieurs sites. Des colorations thématiques peuvent être imaginées pour certaines, tout comme une mise en réseau et en résonance entre elles.

Compte tenu du **potentiel touristique** (tourisme d'affaires, tourisme social pour les jeunes notamment), économique (conventions, séminaires, team building), et de services des îles de loisirs (salles pour de la formation, location de grands espaces naturels…), des projets très divers peuvent avoir un intérêt dès lors qu'ils s'accompagnent d'une **vision économique**. La plupart des activités actuelles étant trop « météo sensibles » et ne permettent pas d'envisager une activité répartie sur l'ensemble de l'année.

Quelques exemples de projets envisageables

▶ Un projet touristique exploitant les spécificités de l'île de loisirs, à savoir un plan d'eau et une zone naturelle de biodiversité, et son potentiel

▶ Une offre d'hébergement ou de renforcement de l'hébergement existant (rénovation, montée en gamme) :
• Pour des stages sportifs pendant l'été et les vacances ou pouvant accueillir des touristes (selon les cas, ces offres peuvent relever de campings verts nouvelle génération, d'hébergements intégrés aux espaces naturels (espaces boisés et plans d'eau…),
• Pouvant accueillir des partenaires d'affaires.

▶ La programmation d'événements, de séminaires de toutes sortes, utilisant l'espace, notamment les plans d'eau, et les moyens de l'île de loisirs, comme les salles et équipements existants, ou à créer.

▶ La gestion d'équipements sportifs ou de loisirs, existants ou à créer, l'augmentation de l'offre de loisirs de la santé des franciliens et le développement de la fréquentation, en particulier l'augmentation de l'offre de loisirs en dehors de la saison d'été. La programmation d'activités dédiées aux entreprises avec des formules spécifiques, à développer en période de basse saison notamment.

▶ Le déploiement de solutions énergétiques permettant de réduire des coûts ou de revendre de l'énergie (solaire etc),

▶ Des animations culturelles, sportives ou autres, y compris de grands spectacles, susceptibles de drainer des touristes ou une clientèle familiale, mêlant la modernité de l'image et du numérique avec les plans d'eau, les éléments naturels des Îles de loisirs,

▶ Des programmes sociaux, éducatifs s'appuyant sur les activités et les moyens de l'île de loisirs et pertinents au regard de la population locale

▶ Une offre de gestion d'infrastructure et de services (« facility management ») incluant tout ou partie : de l'entretien des espaces verts, de la sécurité, de l'accueil, de la maintenance…toute activité support, de la restauration

Qui peut candidater ?

Les différents profils de candidats pouvant répondre sont :

- Entreprises privées, publiques, fédérations, start-up,
- Collectivités, associations, fondations, fonds de dotation,
- Investisseurs et fonds d'investissement,
- Architectes, paysagistes, sociétés de conseil…

Des acteurs privés et/ou publics peuvent se constituer en groupement pour émettre leurs propositions.

Quelles pièces doit comporter le dossier de candidature ?

▶ **Présentation de la ou les structures porteuses du projet** (effectifs, qualification, références…).

▶ **Description du projet** :

- Vision/ambition pour l'île de loisirs - positionnement, concept et cibles visées, (cf. genèse et contexte) - 1 page,
- Description des activités et des cibles visées, des modes de commercialisation envisagés,

Annexes

- Fiches d'identité des îles de loisirs
- Cartes foncières

- Business plan démontrant la viabilité du projet (niveaux d'investissement, hypothèses de fréquentation, calendrier…),
- Éventuellement, les montages juridiques envisagés.

Publication et réponse

La publicité du présent appel à manifestation d'intérêt est assurée sur iledefrance.fr
Les dossiers des porteurs de projet seront à déposer avant le 31 mars 2023 à 17h par mail à :

- christel.andres@iledefrance.fr, directrice du projet « Réinventons les îles de loisirs ».
- valerie.berger-aumont@iledefrance.fr, directrice adjointe Pôle des politiques sportives, de santé, de solidarité et de sécurité.

Modalités d'identification et de pré sélection des porteurs de projets

Un jury comportant une majorité de représentants de la Région Île-de-France, mais aussi des représentants de chaque île de loisirs et personnalités qualifiées, examineront les projets et en assureront librement la pré-sélection, en fonction des critères suivants :

- **Développement** de l'attractivité de la destination pour un tourisme familial et régional ;
- **Amélioration** de l'équilibre économique et ingénierie du financement,
- **Niveau d'investissement**, caractère innovant et attractif des équipements et structures proposées,
- **Pertinence** de l'offre au regard des cibles visées (en volume et/ou en diversification),
- **Contribution** aux objectifs de développement social et environnemental de la région.

Pour la réalisation des projets toutes les options juridiques sont ouvertes :

- Occupation temporaire de domaine public,
- Délégation de service public,
- Bail,
- Bail emphytéotique,
- Cession partielle de terrains (pour la réalisation de projets d'envergure complémentaires à l'activité de l'île exemple : hôtellerie, restauration, camping…).

Quelles sont les 12 îles de loisirs franciliennes ?

▶ **Département de Seine-et-Marne (77)**

4 îles de loisirs, terres de sport et de loisirs, véritables oasis de verdure :

- **Bois-le-Roi**
  À 50 kilomètres au sud de Paris, entre bord de Seine et forêt de Fontainebleau, l'île de loisirs de Bois-le-Roi offre toute l'année 75 hectares de nature, d'aménagements sportifs et de détente.

- **Buthiers**
  Située au cœur de 146 hectares classés de la forêt de Fontainebleau, l'île de loisirs de Buthiers bénéficie d'un cadre naturel exceptionnel.

- **Jablines-Annet**
  Située à 9 kilomètres de Disneyland Paris, l'île de loisirs de Jablines-Annet est un écrin de verdure de 500 hectares, au sein d'un un méandre de la Marne.

- **Vaires-Torcy**
  Véritable écrin de verdure de 350 hectares bordé par la Marne, l'île de loisirs de Vaires-Torcy offre un cadre d'exception pour la détente, le sport et les loisirs, à 35 kilomètres de Paris.

Cette île de loisirs, pilotée directement par la Région, fait déjà l'objet d'une gouvernance spécifique avec un contrat de délégation de service public établi pour la période 2021-2036.

▶ **Département des Yvelines (78)**

3 îles de loisirs, réserves de biodiversité et propices aux activités de pleine nature :

- **Saint -Quentin-en-Yvelines**
  Cette île de 600 hectares , la seule à intégrer une réserve naturelle nationale, classée Natura 2000 est le lieu idéal pour les amateurs de pleine nature, de sensations fortes, d'activités sportives. Elle est également dotée d'un golf.

- **Boucles de Seine**
  Au cœur d'un environnement naturel exceptionnel, l'île de loisirs de Boucles de Seine est le cadre idéal pour les promenades et activités de plein air. Avec son plan d'eau de 120 hectares, c'est le lieu rêvé pour se baigner ou pratiquer des activités nautiques et de pleine nature.

- **Val de Seine**
  Située entre Paris et Mantes-la-Jolie, l'île de loisirs du Val de Seine offre un vaste potentiel d'activités nautiques, de plein air et de nature dans un cadre préservé de 250 hectares.

▶ **Département de l'Essonne (91)**

2 îles de loisirs, potentiel pour des activités à sensation :

- **Étampes**
  Située dans le sud de l'Essonne, au sein d'un parc naturel de 145 hectares, l'île de loisirs d'Étampes est un vaste terrain de jeux pour des activités à la recherche de sensations fortes.

- **Le Port aux Cerises**
  Dans un cadre verdoyant de 175 hectares en bord de Seine, l'île de loisirs du Port aux Cerises est un cadre exceptionnel permettant tout à la fois des activités de détente, de loisirs mais aussi sportives et à sensation.

▶ **Département de Seine-Saint-Denis (93)**

1 promenade écologique dans un espace boisé exceptionnel :

- **La Corniche des Forts**
  Dernière-née des îles de loisirs, La Corniche des Forts est une promenade écologique inaugurée en 2021 qui permet une immersion dans un milieu naturel visant à favoriser l'observation de la nature et à sensibiliser sur la question de la biodiversité en milieu urbain.

▶ **Département du Val-de-Marne (94)**

1 île de loisirs, écrin de verdure et îlot de fraicheur à 2 pas de Paris :

- **Créteil**
  À quelques minutes de Paris, l'île de loisirs de Créteil est un écrin de verdure et de fraicheur de 60 hectares (dont 40 hectares de plan d'eau) dans un bassin d'emploi dynamique pour des activités ludiques et de loisirs.

▶ **Département du Val-d'Oise (95)**

1 île de loisirs dédiées aux activités aquatiques et nautiques :

- **Cergy-Pontoise**
  Conçue en contrepoint de la ville nouvelle et insérée dans une boucle de l'Oise, l'île de loisirs de Cergy-Pontoise dispose d'un territoire de plus de 240 hectares, incluant six étangs qui offrent les conditions d'un développement soutenu des pratiques liées à l'eau.

Pour aller plus loin

Dossier

Les 12 îles de loisirs de la Région Île-de-France

Partager la page

Partager

Région île de France

Conseil régional d'Île-de-France
2, rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen
Tel. : +33 (0)1 53 85 53 85

S'abonner à la newsletter

Raccourcis

- Aides et appels à projet
- Médiathèque
- Presse
- Foire aux questions
- Offres d'emploi et de stage
- Marchés publics
- Contact

Information

- Accessibilité : Non conforme
- Politique des cookies
- Politique de confidentialité
- Gestion des cookies
- Plan du site
- Mentions légales
- Logotype de la Région Île-de-France

Partenaires

- Plateforme open data de la Région Île-de-France
- L'Europe en Île-de-France

île de France SMART SERVICES

QIOZ

2023 Région Île-de-France. Tous droits réservés.

Besoin d'aide ?